

Réf : DGS/SAJ/E-2024-29

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-3 ;
- Vu** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de la mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment l'article 7 ;
- Vu** les délibérations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption de recommandations relatives à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment *via* Internet ;
- Vu** les statuts de l'université d'Orléans ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 14 mars 2024 ;
- Vu** l'avis favorable du comité social d'administration de l'université d'Orléans en date du 8 avril 2024 ;
- Vu** l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans du 9 avril 2024 ;
- Vu** les arrêtés de recevabilité des candidatures déposées, en date du 24 mai 2024 ;
- Vu** le tirage au sort réalisé le 29 mai 2024 parmi les délégués des listes de candidats en vue de constituer le bureau de vote centralisateur ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés membres des bureaux de vote électronique mis en place pour les élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils de composantes, de services communs et d'écoles doctorales, qui auront lieu du lundi 10 au mercredi 12 juin 2024 :

UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des professeurs des universités et personnels assimilés	Président	M	Sébastien	COVIAUX
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des professeurs des universités et personnels assimilés	Secrétaire	Mme	Marlène	SUKIENNIK
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des professeurs des universités et personnels assimilés	Délégué	M.	Matthieu	ROBINEAU
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des professeurs des universités et personnels assimilés	Déléguée	Mme	Daria	ONORI
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	Président	M	Sébastien	COVIAUX
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	Secrétaire	Mme	Marlène	SUKIENNIK
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	Délégué	M.	Sébastien	GALANTI
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	Délégué	M	Gilles	DE TRUCHIS DE VARENNES

UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service	Président	M	Sébastien	COVIAUX
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service	Secrétaire	Mme	Marlène	SUKIENNIK
UFR de Droit, Economie, Gestion - Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service	Déléguée	Mme	Fanny	GALLE
IUT de Chartres - Collège des autres enseignants n'appartenant pas à la catégorie des enseignants-chercheurs	Président	M	Sébastien	COVIAUX
IUT de Chartres - Collège des autres enseignants n'appartenant pas à la catégorie des enseignants-chercheurs	Secrétaire	Mme	Marlène	SUKIENNIK
IUT de Chartres - Collège des autres enseignants n'appartenant pas à la catégorie des enseignants-chercheurs	Délégué	M.	Eric	COSTANZO
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale MIPTIS	Président	M	Sébastien	COVIAUX
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale MIPTIS	Secrétaire	M	Kevin	JOINNIN
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale MIPTIS	Déléguée	Mme	Emma	GRUGIER
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale MIPTIS	Délégué	M	Jean-Daniel	DE AMBROGI
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale EMSTU	Président	M	Sébastien	COVIAUX
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale EMSTU	Secrétaire	M	Kevin	JOINNIN
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale EMSTU	Déléguée	Mme	Aude	GAGNER
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale SSTED	Président	M	Sébastien	COVIAUX
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale SSTED	Secrétaire	M	Kevin	JOINNIN
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale SSTED	Déléguée	Mme	Charlène	CARRETEIRO
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale SSTED	Déléguée	Mme	Marie	FOURNIER
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale SSTED	Délégué	M.	Mehdi	LOUAFI
Etudiants de 3e cycle de l'école doctorale SSTED	Déléguée	Mme	Zoe	VAN STEENBERGHE
Tous scrutins	Président	M	Sébastien	COVIAUX
Tous scrutins	Secrétaire	Mme	Marlène	SUKIENNIK
Tous scrutins	Délégué	M	Gilles	DE TRUCHIS DE VARENNES
Tous scrutins	Délégué	Mme	Charlène	CARRETEIRO
Tous scrutins	Délégué	M	Eric	COSTANZO
Tous scrutins	Délégué	Mme	Aude	GAGNER

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 30 mai 2024



Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'université d'Orléans le Transmise au rectorat le
--	--